

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 30 JUIN 2025 A 20 H 00**

1. Séance publique du 26 mai 2025 - Procès-verbal - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le procès-verbal de la séance publique du Conseil Communal du 26 mai 2025.

2. Questions orales

Il est demandé au Conseil Communal s'il souhaite poser des questions orales.

3. Comptes exercice 2024 - Correction - Ratification

Il est demandé au Conseil Communal de ratifier la délibération prise par le Collège Communal en sa séance du 16 juin 2025 décidant de procéder à la correction suivante au niveau du bilan :

- bilan : 132.922.112,04 €*
- actif : 132.922.112,04 €*
- passif : 132.922.112,04 €.*

4. iMio - Assemblée Générale Ordinaire - Ordre du jour - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale iMio qui se tiendra le 30 septembre 2025.

5. Féeries du Parc - Contrat de gestion - Convention tripartite - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver :

- le contrat de gestion entre la Ville de Ciney et l'ASBL CINEY FEERIQUE, lequel a une durée de validité de 3 ans, prenant cours à dater de sa signature.*
- la convention tripartite fixant les missions de l'ASBL CINEY FEERIQUE, de l'ASBL COMITE DES FETES et de la Ville de Ciney pour les éditions futures des Féeries du Parc, laquelle prend effet à dater de la signature et restera en vigueur pour les trois éditions annuelles de l'Événement suivant cette date (soit 2025, 2026 et 2027 en ce qui concerne la durée initiale de la convention). Cette convention pourra être reconduite pour une durée équivalente moyennant un accord écrit fourni par chacune des parties.*

6. Motion de soutien aux médias de proximité menacés par la réforme du paysage audiovisuel local - Décision à prendre

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver la motion telle que proposée par le Collège Communal et par laquelle la Commune décide :

- de réaffirmer son soutien aux médias de proximité comme Matélé qui apportent une contribution essentielle à la vie démocratique, sociale mais aussi culturelle et sportive ;*
- de rappeler que les objectifs centraux de la réforme doivent viser à renforcer la viabilité, la qualité et l'ancrage des médias locaux dans un contexte médiatique en perpétuelle évolution où l'adaptation aux nouveaux usages et aux technologies reste essentielle ;*
- de soutenir, dans ce cadre, les modèles de synergies et collaboration entre les médias garantissant ainsi la diversité, la spécificité de l'information locale ;*
- de suivre avec attention la mise en œuvre de la réforme et d'interpeller les instances compétentes si besoin.*

7. Commission Communale Consultative d'Aménagement du territoire et de Mobilité (CCATM) - proposition de composition dans le cadre de son renouvellement complet - Décision à prendre

Il est demandé au Conseil Communal de procéder au renouvellement de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

8. Fabrique d'Eglise de Sovet - Compte exercice 2024 - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver la délibération du 29 avril 2025, par laquelle le Conseil de Fabrique de l'établissement cultuel Saint-Hubert de Sovet arrête le compte annuel, pour l'exercice 2024.

9. Fabrique d'Eglise de Spontin - Compte exercice 2024 - Avis à donner

Il est demandé au Conseil Communal d'émettre un avis favorable à l'égard du compte de l'établissement cultuel Saint-Georges de Spontin, pour l'exercice 2024, tel que rectifié par l'organe représentatif du culte.

10. ASBL APEC - Rapports d'activités et comptes 2024 - Communication

Il est donné communication au Conseil Communal du rapport d'activité 2024 et des comptes 2024 de l'APEC.

11. Règlement d'ordre intérieur - CCCA - modifications - approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le Règlement d'Ordre Intérieur modifié du Conseil Consultatif Communal des Aînés.

12. Ciney - Acquisition d'un bus pour les écoles - Approbation des conditions et du mode de passation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le cahier des charges N° ID1692/EP/05.25 relatif au marché "Acquisition d'un bus pour les écoles" dont le montant estimé s'élève à 289.256,20 € hors TVA ou 350.000,00 €, 21% TVA comprise, étant entendu que ce montant n'a qu'une valeur indicative et de passer le marché par la procédure ouverte.

13. Ciney - Création d'une maison rurale polyvalente et multiservices - Approbation des conditions et du mode de passation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le cahier des charges N° ID1642/EP/03.25 relatif au marché "Création d'une maison rurale polyvalente et multiservices", établi par l'auteur de projet, MJ Architecture, Rue des grottes, 8 à 4170 Comblain-au-Pont dont le montant estimé s'élève à 857.668,13 € hors TVA ou 1.037.778,44 €, 21% TVA comprise, étant entendu que ce montant n'a qu'une valeur indicative et de passer le marché par la procédure ouverte.

14. Chemin communal à Senenne - Choix d'attribution d'une dénomination - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal de décider de la dénomination suivante pour le chemin communal à Senenne : Rue Eugénie Dor.

15. Contrat Rivière Haute-Meuse : Protocole d'accord 2026-2028 : proposition d'actions

Il est demandé au Conseil Communal :

- de s'engager avec les autres partenaires dans le Protocole d'accord pour un programme d'actions couvrant la période 2026-2028 ;*
- de donner un avis favorable quant aux 19 actions proposées ;*
- de financer l'ASBL "Contrat de Rivière Haute Meuse" à concurrence de 3.508 euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune) ;*

- de confirmer la désignation de Benoît Davin, Échevin de l'Environnement, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL et de Colin Pirlot, conseiller en environnement, comme membre suppléant.

16. Redevance pour l'accueil extrascolaire - Règlement - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'établir, dès la rentrée scolaire 2025-2026, soit le 25 août 2025 jusqu'à l'exercice 2030 inclus, une redevance communale fixant la tarification des services offerts par l'accueil extrascolaire communal proposés pour les enfants de 2,5 ans à 12 ans :

Pour la garderie du matin et du soir :

La redevance est fixée à 0,50 € par ¼ h. Tout ¼ h entamé est comptabilisé.

La facturation s'effectue suivant le relevé établi par l'accueillante à l'aide du logiciel QuickSchool.

Le temps pris en compte pour établir la facture est le moment de l'arrivée de l'enfant jusqu'à 8h du matin à partir de 16h jusqu'au départ de l'enfant de l'accueil extrascolaire.

Les factures sont envoyées mensuellement aux redevables repris à l'article 2. Elles doivent être honorées à l'échéance indiquée sur celles-ci.

Pour l'accueil extrascolaire du mercredi après-midi :

- 5 € par atelier ou 10 € pour l'après-midi pour le 1^{er} enfant ;

- 4 € par atelier ou 7 € pour l'après-midi pour le 2^{ème} enfant d'une même famille participant ensemble à l'accueil ;

- 3 € par atelier ou 5 € pour l'après-midi à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille participant ensemble à l'accueil.

Les factures sont envoyées mensuellement aux redevables repris à l'article 2. Elles doivent être honorées à l'échéance indiquée sur celles-ci.

Aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence de l'enfant, sauf si celle-ci est justifiée par la production d'un certificat médical.

Pour les stages organisés pendant les congés scolaires :

La redevance est fixée à 10 € par jour pour le 1^{er} enfant et à 6 € par jour à partir du 2^{ème} enfant d'une même famille participant ensemble au stage.

Le stage est payé anticipativement, au moment de l'inscription. A défaut, une facture sera envoyée par courrier aux redevables repris à l'article 2.

Aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence de l'enfant, sauf si celle-ci est justifiée par la production d'un certificat médical.

Pour l'accueil extrascolaire lors de journées pédagogiques :

La redevance est fixée à 10 € par jour.

Aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence de l'enfant, sauf si celle-ci est justifiée par la production d'un certificat médical.

17. Cahiers des charges relatifs à la location sous bail à ferme de biens ruraux appartenant à la Ville de Ciney - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver les deux cahiers des charges relatifs à la location sous bail à ferme des biens publics suivants :

- Parcelle cadastrée 3e Division/Haversin, Section B, n° 336 L de 27 a 29 ca ;*
- Parcelle cadastrée 2e Division/Pessoux, Section A, n° 575 B de 2 ha 30 a 43 ca.*

18. Rapport de rémunération année 2024 - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le rapport de rémunération et ses annexes pour l'exercice 2024.

19. CPAS - Compte 2024 - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le compte annuel pour l'exercice 2024 du CPAS.

20. CPAS - Modifications budgétaires n° 1 exercice 2025 - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver les modifications budgétaires n° 1, pour l'exercice 2025, du CPAS.

21. Questions orales - Réponses éventuelles

Il est donné éventuellement réponses aux questions orales des Conseillers Communaux.